

24-02-2021

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ SAINT-GABRIEL-LALEMANT
M.R.C. KAMOURASKA**

À une séance extraordinaire du conseil de la susdite Corporation municipale tenue par visioconférence, ce vingt-quatrième jour du mois de février deux mille vingt-et-un à 18 h 00, conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

À laquelle séance sont tous présents;
M. Steeve Thériault, M. Gilles DesRosiers, M. Gilles Ouellet, Mme Danielle D'Anjou et Mme France Simard tous présents et formant quorum du susdit-conseil sous la présidence du maire, M. René Lavoie.

Vincent Thibaudeau, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste le conseil.

La séance extraordinaire débute à 18h00.

1. Ouverture de la séance extraordinaire

CONSIDÉRANT que le directeur général, Vincent Thibaudeau, convoque le conseil à cette séance extraordinaire;

CONSIDÉRANT que toutes les personnes membre du conseil municipal sont présentes et renoncent à l'avis de convocation;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

038-02-21

Il est proposé par le conseiller Gilles DesRosiers et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté à l'avis de convocation:

1. Ouverture de la séance extraordinaire

2. Résolution Rénovation Québec

3. Levée de la séance extraordinaire

2. Rénovation Québec

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant désire adhérer au programme Rénovation Québec dans un but de revitalisation du Secteur Est ;

EN CONSÉQUENCE,

039-02-21

Il est proposé par le conseiller Gilles Ouellet et résolu de,

QUE la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant demande à la Société d'habitation du Québec de participer au programme Rénovation Québec. La municipalité désire adhérer au Volet II et demande un budget de l'ordre de 25 000\$. Ce montant total d'aide financière sera assumé en parts égales par la municipalité et la SHQ.

QUE M. le maire René Lavoie et le directeur général, M. Vincent Thibaudeau, soient autorisés à signer les ententes de gestion et de sécurité relatives au programme Rénovation Québec. La municipalité accordera le montant en aide financière au projet et adoptera à cet effet un règlement de rénovation pour le programme Rénovation Québec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. Levée de la réunion

040-02-21

Il est proposé par le conseiller Gilles DesRosiers et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que la séance extraordinaire soit levée.

La séance extraordinaire est levée à 18h10.

Je, René Lavoie, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

RENÉ LAVOIE, maire

VINCENT THIBAUDEAU directeur général /
secrétaire-trésorier